

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 3

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE MARSEILLE

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 1966 modifié relatif à la liste des spécialités enseignées dans les instituts universitaires de technologie en vue du diplôme universitaire de technologie

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2005 relatif aux habilitations de l'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 3 à délivrer des diplômes nationaux de premier cycle

Vu les pièces justificatives produites par M. SEBASTIEN SIGUIER, né le 10 mai 1986 à AVIGNON (084), en vue de son inscription au Diplôme Universitaire de Technologie, spécialité Génie thermique et énergie

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

le **DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE, spécialité GÉNIE THERMIQUE ET ÉNERGIE**

est décerné à **M. SEBASTIEN SIGUIER**

au titre de l'année universitaire 2005-2006.

Le titulaire



N° **AIMA111 6561620**

Le Président de l'Université



Philippe TCHAMITCHIAN

Le Directeur



Michel GAUCH

Fait à Aix-en-Provence, le 19 décembre 2006



Jean-Paul de GAUDEMAR